

[Traduction]

L'ÉDUCATION

PROPOSITION D'OCTROI DE BOURSES FÉDÉRALES AUX
ÉTUDIANTS SANS RESSOURCES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État à propos des protestations qui se font jour actuellement dans beaucoup d'universités. Certains gouvernements provinciaux ont déjà annoncé aux universités qu'ils réduiraient leurs subventions, ce qui va se traduire par des frais d'inscription plus élevés et par une diminution de l'aide aux étudiants, et pousser beaucoup de jeunes gens à renoncer à suivre des études post-secondaires et à entrer plus vite sur le marché du travail, dans l'état actuel désastreux que l'on sait. Le ministre ne pourrait-il presser le gouvernement d'instituer un programme d'urgence en vue d'accorder des bourses fédérales aux étudiants sans ressources, le programme de prêts fédéral actuel ne pouvant suffire à lui seul aux besoins des étudiants, et ne faisant que les endetter encore plus?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, nous nous inquiétons beaucoup de ce problème et c'est pour cette raison que j'espère pouvoir présenter très prochainement à la Chambre des modifications au programme canadien de prêts aux étudiants. J'espère que le député pourra me donner à son tour l'assurance que son parti approuvera sans retard ces mesures modificatives, afin qu'elles soient adoptées rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre sait très bien que les organisations nationales d'étudiants ne s'opposent à l'augmentation des prêts que parce que les bourses accordées aux étudiants sont réduites d'autant, aussi j'espère que le ministre comprend bien la gravité de ma première question. A titre de question supplémentaire, puisque les étudiants diplômés ou en année terminale doivent commencer par rembourser leurs prêts six mois après avoir quitté les institutions d'enseignement, et étant donné la situation désastreuse de l'emploi, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que tout projet de loi visant à modifier la loi sur les prêts aux étudiants leur apportera la garantie qu'ils ne devront commencer à rembourser leurs prêts au gouvernement que lorsqu'ils auront obtenu un emploi à plein temps?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné en privé cette assurance au député.

* * *

LES FINANCES

LES RUMEURS DE PRESSIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN À
MONTRÉAL DU SIÈGE SOCIAL DE LA SUN LIFE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il vu une copie de la question que j'ai posée hier à la Chambre au sujet des conversions au régime enregistré d'épargne-retraite?

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai vérifié auprès de mes collaborateurs et des fonctionnaires du ministère, et cette rumeur n'est absolument pas fondée.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DES ACCUSATIONS PORTÉES AUX TERMES DE LA
LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, en sa qualité de premier légiste du Canada. Des ministres ou d'autres personnes lui ont-ils demandé de porter des accusations aux termes de la loi sur les secrets officiels contre des personnes œuvrant au sein des média ou d'autres entreprises? Dans l'affirmative, a-t-il pris une décision à cet égard, étant donné la déclaration qu'il a faite et qui a été publiée dans le *Globe and Mail* de ce matin?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois que le député conviendra avec moi qu'une tradition en vigueur depuis fort longtemps à la Chambre veut que les procureurs généraux ou les légistes de la Couronne s'abstiennent de faire des conjectures sur la possibilité que des accusations soient portées ou non contre quelqu'un. Par conséquent, je ne répondrai pas à la question, si ce n'est pour dire que pour le moment je n'ai encore signé aucun document autorisant des poursuites aux termes de la loi sur les secrets officiels. Je comprends également que le député de Leeds et d'autres députés de la Chambre soient vivement intéressés à cette question et je sais qu'en fait ils ont le droit de connaître le plus tôt possible quelle position j'adopterai à ce sujet. De son côté, j'espère que le député de Calgary-Nord comprendra que dans un cas comme celui-ci je dois réfléchir sérieusement avant de prendre une décision.

● (1452)

LES PÉNITENCIERS

SAINT-JÉRÔME—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LES
NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA PRISE D'OTAGES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, que j'ai avisé il y a quelques instants. Il s'agit de la prise d'otages à l'institut provincial de Saint-Jérôme, une affaire qui relève de la compétence de la province. Les communiqués de presse publiés depuis une heure affirment qu'on s'est adressé au gouvernement fédéral, vraisemblablement au solliciteur général ou au secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Selon le ministre, le gouvernement fédéral interviendrait-il seulement à la demande de la province de Québec et de son ministre concerné ou aussi à la demande des négociateurs, par exemple?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours suivi la voie officielle et c'est ce que j'entends continuer de faire, et dans ce cas, il faudrait que la demande vienne du ministre de la Justice de la province de Québec.